



ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE



**DOCUMENT DE RESTITUTION SUITE A LA
REUNION DU MARDI 12 JUIN 2012
CONSACREE A L'ACCUEIL INCONDITIONNEL**

**Favoriser le discernement et la
réflexion afin que nos actions et nos
décisions soient conformes aux valeurs
et aux principes qui nous animent**

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	3
POURQUOI UN ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE A L'UDV ?	3
NOTRE APPROCHE DU QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE	3
L'ACCUEIL INCONDITIONNEL (JUIN 2012)	3
PRÉSENTATION DU THÈME	3
SYNTHÈSE DES DÉBATS	5
CONCLUSION	6
ANNEXES LIÉES A L'ACCUEIL INCONDITIONNEL (JUIN 2012)	8
BIBLIOGRAPHIE	14



PRÉAMBULE

POURQUOI UN ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE A L'UDV ?

La décision de créer un espace de réflexion éthique (Ere) à l'UDV est né de **la recommandation de bonnes pratiques pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)** qui concerne plusieurs associations de l'UDV et des questions suscitées par la tension entre les valeurs que nous défendons et nos pratiques quotidiennes.

Nous considérons l'éthique dans le sens d'une réflexion qui vise le bien agir malgré les contraintes des situations vécues. Elle nous amène non pas à une réponse arrêtée mais plutôt à un questionnement constant, qui accompagne notre action quotidienne.

Le questionnement éthique concerne tous les acteurs de l'UDV, qu'ils soient salariés, bénévoles, administrateurs ou accueillis. Il est d'autant plus important que nous travaillons en lien constant avec des personnes vulnérables qui sont au cœur de nos projets associatifs.

Le champ de l'intervention sociale est en constante mutation et reste tiraillé entre les dimensions collective et individuelle. **L'espace de réflexion éthique a pour objet de fournir des repères lorsque les acteurs sont pris en tenaille entre les contradictions des différentes logiques.**

Cet espace permet sans mauvais jeu de mots de prendre « l'Ere », c'est-à-dire du recul par rapport à la technicité croissante des métiers de l'action sociale. **Il a pour ultime objectif de remettre sans cesse la personne accompagnée au centre de nos préoccupations, dans le respect de sa dignité.**

NOTRE APPROCHE DU QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

Le questionnement éthique survient lorsqu'il y a contradiction, mise en tension.

« L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées.

Voisine de la morale mais aussi de la déontologie, l'éthique, contrairement à celles-ci, ne donne pas de réponse visant à l'universalité, elle ne forme pas des principes mais elle met plutôt en question la façon dont ces derniers sont actualisés ou réactualisés dans les situations rencontrées.

L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs auxquelles on se réfère et du sens qu'on donne à son engagement.

Elle cherche à dépasser une logique d'action purement technique ¹».

La réflexion éthique émerge avec une acuité particulière au sein d'un conflit de valeurs d'égale légitimité ou lorsque le sens qu'on donne à son engagement est remis en question. Pour l'UDV, ces valeurs sont notamment contenues dans la charte dont elle s'est dotée et dans les références chrétiennes qui sont à l'origine de sa création, spécialement celles exprimées dans la doctrine sociale de l'Eglise.

¹ Source : Extraits des « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux », document de l'Anesm publié en juin 2010



Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des administrateurs, travailleurs sociaux et bénévoles :

- ✓ la vulnérabilité des populations accueillies ou accompagnées,
- ✓ l'articulation entre les dimensions individuelle et collective du travail d'accompagnement,
- ✓ l'évolution permanente du travail social.

Il convient de :

- ✓ réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée qui ne doit pas être « objet » mais « sujet »
- ✓ fournir des repères aux intervenants aux prises avec des contradictions entre différentes logiques : éducative et sociale, judiciaire, administrative, sanitaire, médicale etc.
- ✓ articuler les composantes personnelles, professionnelles et institutionnelles dans la pratique professionnelle au regard de l'éthique,
- ✓ rétablir ou consolider ce questionnement au quotidien, lorsque la réflexion est affaiblie ou mise en danger par une technicisation excessive de la pratique.

La première réunion de l'espace de réflexion éthique a été consacrée à l'accueil inconditionnel. Les échanges et la réflexion ont été riches et fructueux, comme vous pouvez le constater dans le compte-rendu ci-dessous.

Jean-Michel PERMINGEAT, président de l'Union diaconale du Var

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL (JUIN 2012)

PRÉSENTATION DU THÈME

Parmi les nombreuses questions éthiques posées par les membres des associations de l'UDV, le thème retenu pour cette première rencontre a été celui **de l'accueil inconditionnel des publics en difficultés ou plutôt « comment réagir lorsque le principe de l'accueil inconditionnel à la base de nos projets associatifs est mis à mal dans la réalité de nos pratiques ? »**

Voici les questions présentées par les intervenants sociaux qui ont été débattues avec les experts² ayant accepté notre invitation :

- « Comment réagir en présence d'un individu alcoolisé dans un lieu d'accueil ? »,
- « Que faire vis-à-vis d'une personne accueillie dont la situation personnelle n'évolue pas et semble stagner ? »,
- « Quelle conduite tenir lorsqu'une équipe est témoin d'une infraction commise par un usager à l'extérieur de la structure ? »,
- « Quel est le sens de l'accueil inconditionnel dans une unité d'hébergement d'urgence (UHU), où précisément l'accueil est conditionné dans la durée ? »,
- « Que faire alors que la loi préconise l'accueil inconditionnel tandis qu'un décret accuse de complicité ceux qui accueillent les personnes sans papiers ? »

² Voir la liste des personnes présentes en annexe



SYNTHÈSE DES DÉBATS

Voici la synthèse qui retrace les différents éclairages apportés lors de cette première séance de l'Ere.

DE L'ACCUEIL INCONDITIONNEL À L'ACCUEIL INDISCRIMINÉ

L'inconditionnalité de l'accueil peut être comprise de façon différente par les institutions et par les acteurs de terrain.

- ✓ Lorsque le législateur, au sens le plus large, parle d'accueil immédiat et inconditionnel, **il prône l'acceptation de toutes les personnes sans critère lié à un statut administratif ou à l'identité de la personne**. Les demandeurs d'asile, les personnes en situation irrégulière ou les ressortissants de l'Union Européenne démunis d'autorisation de travail doivent donc aussi être pris en charge.
- ✓ De leur côté, nos structures d'accueil, confrontées aux réalités de terrain, ont, chacune, **des règles de fonctionnement qui régissent les conditions d'accueil. C'est pourquoi le terme "indiscriminé" est préféré à celui d'inconditionnalité**, la discrimination étant ici comprise comme le *"fait de distinguer un groupe social des autres en le traitant plus mal"* (source : dictionnaire Le Petit Robert).
- ✓ Aucune discrimination ethnique, religieuse ou autre, ne saurait se justifier légalement pour distinguer les bénéficiaires de prestations offertes à un public en difficulté.

L'accueil sans discriminations est une posture éthique fondamentale, qui n'est pas incompatible avec l'acceptation de règles et de conditions de séjour, imposées par les exigences de la vie en commun, dans un lieu d'accueil paisible et rassurant, où la personne accueillie se sent en confiance et en sécurité.

DES CONDITIONS REQUISES PAR LES EXIGENCES DE LA VIE EN COMMUN

Si le principe du travail social est « l'acceptation inconditionnelle » de la personne³ cela ne signifie pas l'acceptation de tous ses actes !

Certains comportements sont incompatibles avec les exigences de la vie en commun et les règles de séjour, imposées par la nécessité d'assurer le calme et la sécurité de tous.

Il ne s'agit surtout pas de définir une catégorie de personnes "indésirables" mais de réagir lorsque, dans un contexte précis, un comportement devient menaçant. L'absence de réaction de l'équipe, pourrait être alors considérée comme « non-assistance à personne en danger ».

La prévention du passage à l'acte s'impose et il convient de « neutraliser » rapidement le perturbateur potentiel en le prenant à part, et l'isolant.

Le savoir-faire de l'équipe se révèle à cette occasion, d'où l'importance de la sensibilisation et de la formation des animateurs pour faire face aux situations d'agressivité et de violence.

Est-il alors possible et réaliste en ce cas de demander, avant d'agir, l'avis de toutes les personnes présentes ?

DES CONDITIONS IMPOSEES PAR LES CAPACITES D'HEBERGEMENT

La notion d'inconditionnalité peut-elle s'appliquer à la durée de séjour ?

La réponse est différente selon les lieux d'accueil et les personnes.

³ ROGERS Carl R., *Le développement de la personne*, Dunod Bordas, 1968



LES ACCUEILS DE JOUR

Dans les accueils de jour, la durée de séjour est illimitée. Toutefois, quelques accueillis semblent parfois "s'enkyster", "s'encoconner" et inquiètent certains animateurs qui souhaiteraient voir leur situation évoluer.

INSERTION ET/OU "REMOBILISATION"

Ici encore il convient de s'entendre sur le sens des mots et de ce que l'on comprend par insertion. **Nous pensons trop souvent l'insertion comme une marche en avant avec un parcours par étapes et nos attentes vont dans ce sens, alors qu'il faudrait invoquer également le mouvement de verticalisation, ce "mouvement infini, inscrit dans la durée, ce moment où les gens commencent par se relever, se mettre debout et pour cela, se posent"**⁴.

Le sociologue Marc-Henry Soulet⁵ observe que malgré les efforts des politiques sociales pour accomplir l'idéal de participation et de réinsertion, certaines personnes s'avèrent non insérables par le travail et sont toujours là hors du jeu social. L'auteur met ainsi en avant le concept de **population « immotilisable »**. Ainsi, une personne peut fort bien s'insérer, trouver une place dans la société, fut-ce en restant jouer aux cartes dans un "lieu de vie" où "l'être ensemble", l'entretien d'une relation, la stabilise grâce à un accueil sans conditions, un accompagnement sans autre projet que d'être ensemble « ici et maintenant ». Un climat de confiance, la sécurité assurée dans un lieu paisible aident à la reconstruction d'une conscience ébréchée par la vie. Il faut du temps pour que la personne réalise qu'elle est à l'aise et qu'elle peut évoluer.

Il est donc nécessaire d'accepter une certaine lenteur, voire même ce qui semble être de l'immobilité. « On ne fait pas grandir une fleur en tirant dessus mais en lui donnant de l'eau à condition qu'elle soit dans un bon terreau » indique la sagesse populaire.

LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Il en va différemment en ce qui concerne l'inconditionnalité de l'accueil dans une unité d'hébergement d'urgence (UHU), dont la mission est d'assurer à toute personne en détresse et dans l'urgence, un hébergement, dont par définition, la durée est limitée ; Sauf si, en vertu du droit au logement, aucune solution d'hébergement ou de logement n'est possible.

Mais lorsqu'une personne séjourne 6 mois, voire un an ou plus dans une UHU, peut-on encore parler d'urgence et d'accueil inconditionnel ? Le « risque » de la sédentarisation dans une UHU est de provoquer une « embolie » de la structure, qui, de ce fait, ne peut plus assumer sa mission d'hébergement d'urgence.

Est-il alors réaliste, en raison de la rareté des places d'hébergement d'invoquer une inconditionnalité de l'accueil, au sens où cela voudrait dire accueillir tout le monde et sans durée ? Il conviendrait d'appliquer à la personne accueillie des règles sur les conditions de durée de son séjour. Le problème se révèle insoluble dès lors que l'on se heurte à la difficulté de "sortie par le haut" de l'UHU et de l'absence de structures d'accueil adaptées aux personnes les plus éloignées de la resocialisation.

S'il est cependant nécessaire de faire des exceptions par respect de la dignité de ces dernières et par respect de la loi, cela signifie que d'autres sont contraintes de dormir dans la rue, faute de place...

⁴ SLOTERDIJK, Peter, *Tu dois changer ta vie !* (O. MANNONI, Trad.), Maren Sell, Paris, 2011, février 2011, 645 p

⁵ CASTEL & MARTIN, *Changements et pensées du changement*, La Découverte-Paris, mars 2012

⁶ Voir la fiche de lecture proposée en annexe par C. De Robertis



TENSIONS ENTRE LA LOI ET LES "VALEURS" DES ASSOCIATIONS

Les questions éthiques se posent lorsqu'il y a **conflit entre la loi, ses obligations et ses interdits, et la dure réalité du quotidien**, que la loi soit institutionnelle – règlements administratifs, impératifs financiers, quotas à respecter – ou qu'elle réponde aux impératifs de justice, liberté, charité, l'important étant de ne jamais perdre de vue la dignité de la personne.

Deux situations ont été évoquées dans ce cas de figure :

- Quelle conduite tenir lorsqu'un **membre d'une équipe est témoin d'une situation de racket, de fraude ou d'agression à l'extérieur d'une structure** ? Sous cette forme, c'est la question du secret professionnel qui est posée. La confidentialité est essentielle, car c'est sur la discrétion des intervenants sociaux que repose la confiance indispensable pour créer et maintenir la relation. **Jusqu'où peut-on aller dans cette retenue ?**

- **L'accueil des personnes sans-papiers, en particulier des femmes, est problématique.** Au regard de la loi, jusque au 1^{er} janvier 2013⁷, tout se passait comme si ces personnes n'existaient pas, alors qu'est prescrite l'inconditionnalité de l'accueil. La qualité de la relation et de l'accueil doit toujours prévaloir sur le respect des "indicateurs" réglementaires, mais ici encore les associations se heurtent à l'insuffisance de l'hébergement. En Belgique, existe un réseau de familles bénévoles accueillant des sans papiers pour une durée limitée à 8 jours. **Rien de tel en France, où l'on essaie de faire ce qu'on peut**, en sachant qu'il est difficile de participer à des actions illégales quand on est subventionné par l'État. Même si la loi a évolué depuis le 1^{er} janvier 2013, ne mettant plus en situation illégale celui qui accueille des personnes sans-papiers, dans la pratique certaines catégories de population ont encore des difficultés à accéder aux structures d'hébergement d'urgence et au droit commun notamment. D'où cette interpellation : **en tant que particulier, seriez-vous prêt à accueillir cette personne chez vous ?**

CONCLUSION

À partir du thème de l'accueil inconditionnel, divers sujets ont été abordés : les comportements agressifs, l'alcoolisme, la notion d'urgence, la confidentialité, la situation des sans-papiers, sans oublier la différence sémantique entre l'inconditionnalité de l'accueil et l'accueil indiscriminé.

Chacun des cas examinés a révélé un « conflit » entre l'impératif « moral » – le devoir de prendre en compte la personne dans toutes ses dimensions, dans toutes les situations - **et les contraintes imposées soit par la loi et les institutions, soit par les circonstances** – pénurie de lieux d'accueil, nécessité d'établir la confiance et d'assurer la sécurité des accueillis et des accueillants...

Le tour de table final a mis en évidence deux principes :

Comment agir du mieux possible dans un contexte difficile où le fait d'opérer des choix met en conflit nos valeurs, notre déontologie ? De quelle manière la **doctrine sociale de l'Église**⁸ nous éclaire ? La vertu de Prudence a été rappelée, elle qui est le "*discernement correct des possibles pour réaliser le plus convenable*"⁹.

⁷ Loi n°2012-1560 du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées

⁸ Voir en annexe le texte de Michel DENIS, « *L'accueil inconditionnel au regard de la doctrine sociale de l'Église* »

⁹ AUBENQUE Pierre, *Aristote, Éthique à Nicomaque livres VI, V*



La nécessité d'un travail en équipe, où les acteurs de terrain doivent se sentir soutenus par leur hiérarchie - en l'occurrence les administrateurs - qui doit prendre position par rapport aux attentes des institutions, eu égard au projet associatif et aux chartes qui définissent les principes fondamentaux de l'association.

Dans tous les cas, ce qui est toujours en jeu, c'est l'avenir d'une personne, "*un nom, un visage, un mystère*»



ANNEXES LIÉES A L'ACCUEIL INCONDITIONNEL (JUIN 2012)

RÉSUMÉ DE LECTURE proposé par Cristina De Robertis

Ouvrage :

CASTEL Robert et MARTIN Claude (sous la direction de) – 2012

Changements et pensées du changement – échanges avec Robert Castel

La Découverte – Paris 362 pages

Chapitre 12 (pages 183 – 194) :

De l'insertion sociale à la gestion des immotiles. Le travail social en reconfiguration

Marc-Henry SOULET¹⁰

Ce chapitre traite de la nature du travail social et de la manière dont il se déploie lorsque les injonctions d'insertion des politiques sociales rencontrent l'immobilisme, l'absence de changement, le surplace des populations « désaffiliées ».

POLITIQUES SOCIALES GENERATIVES ET POLITIQUES SOCIALES D'ENTRETIEN

Les orientations des politiques sociales ont changé du fait probablement de plusieurs raisons : la fin du plein emploi, l'exclusion, l'imposition des orientations néolibérales. Désormais « elles se doivent mécanismes qui découragent les personnes à être actives par l'attribution d'un soutien émancipateur pensé comme un moyen absolu d'évitement de la trappe de l'exclusion et comme un moyen de lutte contre l'état de dépendance à l'Etat social. »¹¹ Il s'agit alors d'activer des ressources, de les adapter à la personne et les mettre à sa disposition pour faciliter ce parcours d'insertion. Cette démarche aura, d'une part, une plus grande efficacité et d'autre part elle est sensée mieux maîtriser les coûts des politiques sociales. Mais de plus, ces orientations permettent d'articuler les valeurs de responsabilisation individuelle et de promotion de la liberté et la dignité des personnes tels que faciliter les parcours et non les compenser ; elles se doivent de corriger celles telles qu'elles sont promues par cette société néolibérale.

« L'Etat social s'est ainsi reconfiguré... autour d'un Etat social actif, de politiques sociales promotionnelles reposant sur le développement des capacités d'action des individus et soutenant leurs conditions de réalisation. Or, à cela il y a un postulat implicite : la « motilité », c'est-à-dire la capacité à être mobile, intrinsèque aux individus. Cependant ce postulat est empiriquement infondé. Nombre d'individus, en effet, en raison de leur trajectoire biographique comme de la nature des exigences du système socio-économique, ne peuvent, momentanément ou durablement, ressortir d'une logique de l'activation, ... pour cette population ce n'est pas sa perfectibilité qui doit être au centre de l'intervention mais sa vulnérabilité. »¹²

Ces politiques sociales de mobilisation et de promotion individuelle ont généré de nouvelles formes d'assistance qui s'adressent à tous ceux qui ne sont pas intégrables, mobilisables, « dynamisables », bref qui ne peuvent changer et s'insérer durablement dans la société actuelle. Ne pouvant atteindre l'intégration, elles tentent alors d'éviter la désaffiliation, de réduire les risques et d'éviter le pire. « Elles s'affrontent au problème du sens d'une intervention qui n'a plus de visée transformatrice de l'autre et mettent au centre la question de la durée sans finalité. »¹³ Il s'agit alors de chercher la personne là où elle se trouve et de construire avec elle dans l'immobilité, de donner du sens à une démarche de continuité et de durée.

¹⁰ Professeur de sociologie, titulaire de la Chaire de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg (Suisse)

¹¹ Page 184

¹² Idem

¹³ Page 185



LES EFFETS DE LA DUREE SUR PLACE

Se pose donc la question du temps car les logiques d'entretien visent plus à créer des places qui durent que des lieux intermédiaires ou des structures de passage. « Plus que d'une étape segmentée dans un cursus de retour à la conventionalité, on assiste alors à la création d'un secteur transitionnel stabilisé et stabilisateur supportant des formes d'intégration intermédiaires, relatives, mais qui deviennent des horizons en soi, transformant en des états variés un processus pensé comme unique. Car le temps qui passe, quand rien ne se passe, à tout le moins quand rien n'est attendu, modifie la donne. »¹⁴ Ainsi les situations se poursuivent sans réel changement, mais ne pourrions-nous voir effectivement dans ce temps qui dure un facteur de réel changement ?

En effet, l'auteur affirme que ces évolutions donnent à voir « une autre face du travail social, palliative et non plus générative, un travail social confronté à un problème de désocialisation (la crainte du décrochage social) et condamné à gérer les « restes » des politiques « activationnelles ».¹⁵

Les personnes qui « sont toujours là », qui s'inscrivent durablement dans des programmes sont parfois jugées comme ayant intégré le confort de l'assistance ou étant tombées dans la chronicité. Or l'auteur nous invite à faire un pas de côté, à déplacer le curseur du sens et à passer **d'une visée éducative** (de conduire quelqu'un vers un ailleurs) **à une dimension purement sociale**. « Il redevient prioritairement un lieu, une occasion et un enjeu de production de liens sociaux, car personne dans une telle configuration ne peut se contenter de rester sans donner de sens à ce surplace. Et c'est justement cette recherche de production de sens, qui ne peut être une simple autoproduction projective, qui bouscule l'existant et oblige à un travail qui, s'il s'inscrit dans les interstices, n'en est pas moins générateur de quelque chose d'autre que simplement rester. Être là, durablement, ensemble, oblige à une redéfinition des relations en même temps que des raisons d'être là, ensemble.... Il (la personne accueillie) redevient usufruitier, bénéficiaire de la jouissance d'un bien commun, bien loin du patient, être passif, qui subit son sort et sa situation. Le travailleur social redevient un travailleur du lien social, un souteneur de relations au monde, fragiles parce que non finalisées et non adossées à un statut reconnu et valorisé. »¹⁶

Pour le travailleur social il s'agirait de retrouver un **véritable objectif d'accompagnement**, non pas de vouloir pousser vers un avant prédéfini (insertion, travail, logement...), mais **d'être à côté, de cheminer avec, de faire avec**, de favoriser des liens et des opportunités. Bref **d'accompagner le « surplace » sachant que c'est aussi une manière de changer**.

« Les dépannages concrets et les solutions factuelles matérialisent une efficacité réelle du travail sur le « rester » qui lie intervenants sociaux et population « immotilisable » et semble en même temps consacrer une absence de transformation des situations sur le long terme. L'action sur la durée permet une stabilisation dans la situation mais apparemment rien d'autre, si ce n'est ne pas connaître pire. Une telle direction serait pourtant avoir une vision fortement réductrice de ce qui se joue dans ce type d'intervention. La faible aptitude / possibilité à se mettre en mouvement des populations concernées ne signifie pas pour autant leur impossible mobilisation sur elles-mêmes et sur leur devenir. C'est même tout le travail des intervenants que de tenter de libérer des potentialités d'action restées enfouies, faute, bien souvent, d'avoir pu trouver des scènes d'expression et des formes d'écoute ouverte. En offrant la possibilité de prendre confiance en soi, de prendre conscience de sa propre existence, ... le travail du « rester » peut combiner son impératif de maintien et son objectif de « réchauffement » même si celui-ci est lent la plupart du temps et n'est pas assuré à chaque fois. »¹⁷

¹⁴ Page 186

¹⁵ Page 186

¹⁶ Page 187

¹⁷ Page 188



UN TRAVAIL DE GESTION DE L'IMMOBILITE

Pour délivrer les forces potentielles enfouies des personnes en situation d'immobilité, un changement des modalités d'intervention est nécessaire. Privilégier le Pacte au Projet, favoriser l'accueil, la coordination, mettre en œuvre des méthodologies flexibles, modulables, révisables. « L'interaction de face-à-face est donc construite comme un espace où l'usager reconsidère ses ressources, son identité et ses relations, dans la perspective d'un horizon d'actions partagé avec les éducateurs. »¹⁸

L'accueil ouvert implique entendre l'autre à partir de ses préoccupations du moment, un accueil sans conditions, un accompagnement sans autre projet que d'être ensemble ici et maintenant. « Le travail social palliatif, centré sur tout un vocabulaire de présence en faisant d'ailleurs de l'ici et maintenant son univers (attention, écoute, souci, prise en compte, veille), fait de l'accueil un pivot central de son activité.... (il) suppose un double registre, celui de l'écoute quand l'intervenant social est au plus près de ce que la personne vit et ressent dans son quotidien... et celui de la définition de la situation vécue par l'usager quand (tous les deux) mobilisent ou fabriquent des catégories pour penser le problème vécu et agir dessus. »¹⁹ « Il s'agit prioritairement, par la mise en œuvre d'actions de proximité, de participer à créer un espace de parole et de convivialité faciles, d'ouvrir un micro-espace de communication. ... (Cette modalité d'intervention) vise plus spécifiquement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance dans des dispositifs mêlant disponibilité à autrui et grande accessibilité par une logique d'intervention de proximité »²⁰

REINTEGRATION SOCIALE OU INTEGRATION RELATIVE ?

En raison de la compétitivité et l'exigence de compétences de plus en plus élevées pour participer à la société actuelle, de plus en plus de personnes restent éloignées de ces possibilités, notamment de l'accès au travail. Les politiques sociales se veulent une étape pour acquérir les compétences et bénéficier des opportunités, mais dans les faits on voit plutôt apparaître un secteur de transition. Celui-ci stabilise des « formes d'intégration intermédiaires, relatives mais qui deviennent des horizons en soi, transformant un processus pensé comme unique en des états variés » et « étend le principe de réduction des dangers puisque le but sera la stabilisation dans les conditions de vie les moins mauvaises possible. »²¹

En conclusion l'auteur affirme que malgré les efforts des politiques sociales pour accomplir l'idéal de participation et réinsertion, certaines personnes s'avèrent non insérables par le travail et ils sont toujours là hors du jeu social. Pour lui, « le travail social palliatif marque donc la fin d'une téléologie aussi radieuse qu'inaccessible. » Cette vision du travail social « palliatif » heurte « l'idéal romantique et pédagogique de +transformabilité+ de la clientèle ». **Un changement culturel profond du travail social se profile marqué par la promotion d'un accompagnement sans finalités préétablies, fait pour aider à tenir plus que pour aider à changer.**²²

Juin 2012

¹⁸ Page 190

¹⁹ Page 191

²⁰ Idem

²¹ Page 192

²² Page 193



L'ACCUEIL INCONDITIONNEL au regard de la doctrine sociale de l'Église

Cette réflexion se base sur la doctrine sociale de l'Église dont on peut retrouver le texte intégral sur Internet en tapant : « compendium de la doctrine sociale de l'Église »²³. Les phrases en italiques en sont extraites avec les numéros des paragraphes concernés.

Cette question sur l'accueil inconditionnel interroge nos pratiques et met parfois à mal notre élan de générosité envers les personnes accueillies, ce qui n'est pas sans éveiller un sentiment de culpabilité. La doctrine sociale de l'Église est une parole générale qui peut donner un éclairage et des pistes sur des problématiques concrètes. Il est de règle que dans l'Église, en matière de morale ou d'éthique, chacun, en dernier ressort, après un discernement éclairé par l'Évangile, agit en conscience face à la spécificité d'un problème à résoudre.

Puisque l'éthique désigne le questionnement sous l'angle des valeurs, il est important de se redire quelles sont les valeurs en matière d'action sociale, définies dans la doctrine sociale de l'Église dont l'UDV fait référence dans sa charte.

Toutes les valeurs sociales sont inhérentes à la dignité de la personne humaine, dont elles favorisent le développement authentique et sont essentiellement : la vérité, la liberté, la justice et l'amour (charité). (n°197 à 203 dans le compendium).

Parmi ces valeurs, il est dit que la charité, souvent réduite au domaine des relations de proximité, *doit être reconsidérée comme critère suprême et universel de l'éthique sociale toute entière.* (n°204). Il est dit dans le même sens que *les valeurs de la vérité, de la justice et de la liberté naissent et se développent à partir de la source intérieure de la charité.* (n°205).

En conséquence, la vie humaine en commun répond à la dignité de l'homme quand, irriguée par la charité :

Elle se fonde sur la vérité. Le chrétien peut appeler vérité non seulement le contraire du mensonge, mais tout ce qui est conforme à l'évangile dans les réponses à donner face à des situations multiples voire complexes. Une vérité qu'il ne possède pas, car elle appartient à Dieu. Il reconnaît son incarnation dans le Christ Chemin, Vérité et Vie. C'est pourquoi il la recherche et veut s'en approcher pour en vivre.

Quand elle se réalise selon la justice, c'est-à-dire dans le respect effectif des droits et dans l'accomplissement loyal des devoirs respectifs. Nous pouvons comprendre que chacun doit assumer ses responsabilités, accueillant comme accueilli. L'accueillant devant veiller à ce qu'aucune erreur ni discrimination ne puisse être commise dans tout le processus d'accueil et être accueilli engagé à respecter certaines modalités demandées pour le bien de l'ensemble.

Quand elle se réalise dans la liberté qui convient à la liberté des hommes poussés par leur nature rationnelle à assumer la responsabilité de leurs actions. Le choix délibéré de l'UDV d'engager les personnes sur un chemin de croissance en les rendant acteurs de leur propre développement et dans la mesure du possible, en étant partenaires de l'action associative fait appel à un choix libre et responsable qui leur donne toute leur dignité.

²³

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html



Ces valeurs sont à rappeler car ce sont elles qui vont sous-tendre tous les choix d'ordre éthique engageant l'avenir des personnes. Il est dit aussi à propos de cette relation :

Le prochain à aimer se présente en société. L'aimer réellement, subvenir à ses besoins peut vouloir dire quelque chose de différent par rapport au bien qu'on peut lui vouloir sur le plan purement interindividuel (208)... L'aimer sur le plan social, selon les situations signifie se prévaloir des médiations sociales, ou éliminer les facteurs sociaux qui causent son indigence (208). Il est donc clair qu'il faut accepter avec réalisme les moyens disponibles. Ces moyens sont par ailleurs souvent éprouvés et sont mis en œuvre avec des protocoles pertinents, ce sont ceux suivis par nos associations envers les accueillis. **Cependant, éliminer les facteurs sociaux qui causent l'indigence signifie être prêt à innover, à être une force de proposition pour améliorer certaines situations. Cela peut signifier aussi d'exprimer notre désaccord devant telle ou telle situation ou législation dans le but de la faire évoluer par le dialogue.**

Enfin, en ce qui concerne l'action ecclésiale dans le domaine social, il est recommandé d'agir avec prudence :

*Le fidèle laïc doit agir selon les exigences dictées par la **prudence** : c'est la vertu qui dispose à discerner en toute circonstance le vrai bien et à choisir les moyens adéquats pour l'accomplir. Grâce à elle, les principes moraux s'appliquent correctement aux cas particuliers. La prudence comporte trois temps : elle clarifie la situation et l'évalue, elle inspire la décision et elle donne l'impulsion à l'action.*

Le premier moment est caractérisé par la réflexion et l'action pour étudier le sujet en se prévalant des avis nécessaires ; le deuxième est le moment d'évaluation de l'analyse et du jugement sur la réalité à la lumière du projet de Dieu (le bien des personnes selon les valeurs évangéliques) ; le troisième moment est celui de la décision et se base sur les phases précédentes, qui rendent possible le discernement entre les actions à accomplir (547).

Il est clair que cette prudence nécessite dans nos associations une grande collaboration et un esprit d'équipe. Les décisions graves ne pouvant être prises que d'une manière approfondie et concertée.

La prudence n'est pas la peur, elle va avec la sagesse. Elle permet de prendre le temps nécessaire pour agir de façon vraie, juste et libre. Elle considère à la fois, lors d'une décision à prendre en face d'un accueilli (voire plusieurs) qui pose de réels problèmes, le bien commun qu'il ne faut pas remettre en question à cause d'un seul et l'individu en difficulté qui, si il est renvoyé, doit se voir offrir des perspectives d'avenir.

Père Michel Denis, aumônier de l'UDV.

Jun 2012



Groupe des « experts » ou des « citoyens éclairés » :

- Laurence Vanin, philosophe
- Cristina de Robertis, experte en travail social
- Martine Timsit, médecin psychiatre
- Père Michel Denis, aumônier de l'UDV
- Henri Pascal, sociologue
- Jean-Christophe Gutierrez, juriste

Groupe d'animation de l'espace de réflexion éthique de l'UDV :

- Françoise Ravoux, personne ressource, experte en évaluation
- Laurence Boillée, directrice des projets de l'UDV
- Christophe Parel, chargé de projets en ingénierie sociale à l'UDV
- José Garcia, directeur de Promo Soins Toulon
- Tim Rawls, directeur de Logivar Saint-Louis
- Alain Poggi, administrateur de l'UDV
- Michel Regimbaud, secrétaire des Amis de Jéricho

Membres des associations :

- Estelle Martinez, assistante sociale à Logivar Saint-Louis
- Céline Foucault, psychologue à Promo Soins Toulon
- Sylvie Devoucoux et Sébastien Ferrarini, respectivement « maraudeuse » responsable de l'Antenne mobile du Samu Social et travailleur social en lien avec l'UHU La Coquette
- Pierre Gaillard, directeur du Samu social
- Gabrielle Viart, stagiaire à Sichem



POUR POURSUIVRE LA REFLEXION

BIBLIOGRAPHIE/accueil inconditionnel

ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux », juin 2010, 92 p.

AUBENQUE, Pierre. "Présentation de "L'éthique à Nicomaque" d'ARISTOTE", Encyclopaedia Universalis.

BERNABEU, Yves, SIEGRIST Delphine, "L'accueil des publics en difficulté", collection "Les pratiques Demos", Ed. Demos, 2002, 140 p.

BOILLEE, Laurence, & PAREL, Christophe , "Création d'un comité éthique inter-associatif dans le secteur social", *Ethique et déontologie dans les nouveaux contextes*, Revue française de service social n° 247/ 2012-4, décembre 2012, pp. 79-87.

CASTEL Robert et MARTIN Claude (sous la direction de) – 2012
Changements et pensées du changement – échanges avec Robert Castel
La Découverte – Paris 362 pages

CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'église*, juin 2004

DESCAMPS, A., " L'éthique, le bien être et le bien agir", *Direction[s]*, n° 104, pp. 50-51, Janvier 2013.

Direction[s], *Le guide du directeur*, ESF Editeur, (Mise à jour régulière).

ROGERS Carl R., *Le développement de la personne*, Dunod Bordas, 1968.

SLOTERDIJK, Peter, *Tu dois changer ta vie !* (O. MANNONI, Trad.), Maren Sell, Paris, 2011, février 2011, 645 p.

SOULET Marc-Henry, "De l'insertion sociale à la gestion des immotiles. Le travail social en reconfiguration", Chapitre 12, pages 183 – 194, in *Changements et pensées du changement – échanges avec Robert Castel*, CASTEL Robert et MARTIN Claude (sous la direction de) La Découverte – Paris, 2012, 362 p.

XERRI, Jean-Guilhem, *Le soin dans tous ses états*, Desclée de Brouwer, mars 2011, 244 p.

